

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICH I) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Constitution des commissions de préparation des séances du Conseil Municipal – Mise à jour

Madame Koenders expose :

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé une mise à jour des commissions de préparation des séances du Conseil Municipal pour tenir compte des mouvements survenus au sein de l'assemblée depuis la mise à jour de septembre 2016.

Il vous est rappelé qu'un conseiller municipal ne peut faire partie de plus de deux commissions et que les adjoints et conseillers municipaux délégués peuvent assister de droit à leurs réunions.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de mettre à jour la composition des commissions de préparation des séances du Conseil Municipal dans les conditions proposées conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 50

Ne participent pas au vote : 7